

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 23 août 2021, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Neuville, située au 230, rue du Père-Rhéaume, Neuville.

## **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

## **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Katherine Gagnon	Greffière adjointe
Monsieur David Bellavance	Directeur des travaux publics

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

La présente séance s'est tenue conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés.

### **2. ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**21-08-142 QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**
- 5. DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
  - 5.1.** Participation au tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP)
  - 5.2.** Autorisation de signature – Entente avec monsieur Alain Prévost

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

---

- 5.3. Approbation du règlement d'emprunt numéro 38-2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 1 042 841 \$
6. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 6.1. Rapport d'interventions du Service de sécurité incendie – juillet 2021
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**
  - 8.1. Projet de règlement numéro 101.4 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 101 afin d'intégrer les modalités relatives aux demandes de permis de construction et de certificat d'autorisation quant à l'implantation d'un projet résidentiel intégré à la suite de l'adoption du règlement 104.32 pour *Cohabitat Neuville*
    - 8.1.1 Consultation écrite
    - 8.1.2 Assemblée publique de consultation
  - 8.2. Projet de règlement numéro 100.7 modifiant le plan d'urbanisme numéro 100 afin d'ajouter de nouvelles dispositions relativement à l'affectation résidentielle rurale à la suite de l'adoption du règlement 104.32 pour *Cohabitat Neuville*
    - 8.2.1 Consultation écrite
    - 8.2.2 Assemblée publique de consultation
9. **SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**
  - 9.1. Adoption du Plan d'action culturel triennal de la Ville de Neuville 2021-2023
  - 9.2. Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la Ville de Neuville et la Ville de Donnacona concernant les inscriptions aux sports de glace ainsi qu'aux activités aquatiques
  - 9.3. Remerciements aux animateurs et animatrices du Camp de jour 2021
10. **FINANCES**
  - 10.1. Dépôt des comptes du mois de juillet 2021
  - 10.2. Autorisation de paiement – 2<sup>e</sup> versement de la quote-part pour le service de vidange de fosses septiques à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 10.3. Autorisation de paiement – 3<sup>e</sup> versement de la quote-part à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 10.4. Autorisation de paiement– Honoraires professionnels à SNC -Lavalin inc. dans le cadre du projet de construction du réseau d'égout sanitaire - secteur est
  - 10.5. Autorisation de paiement – 3<sup>e</sup> versement de la quote-part à la MRC de Portneuf
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE NEUVILLE**

---

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 33 pour se terminer à 19 h 40. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

**21-08-143**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**5.1 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION D'AIDE AU SPORT AMATEUR DE PORTNEUF (FASAP)**

**21-08-144**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) invite la municipalité à participer à son tournoi de golf qui aura lieu au Club de golf Donnacona, le 26 août prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge qu'il est important de participer au tournoi-bénéfice de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) afin de soutenir les athlètes de niveau provincial, régional et international de la région de Portneuf;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise l'inscription de deux personnes au tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf qui aura lieu le 26 août prochain au Club de golf Donnacona ;

**QUE** la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription pour un montant de 200 \$;

**QUE** l'ensemble de ces frais soient remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

**QUE** les sommes soient prises à même le poste budgétaire numéro 02 19000 996 « *dons et subventions* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE NEUVILLE**

---

**5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC MONSIEUR ALAIN PRÉVOST**

**21-08-145**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Prévost a fait une demande d'opération cadastrale en vue de subdiviser le lot numéro 3 832 391, et que comme condition préalable, des frais pour fins de parcs et terrains de jeux sont exigés en vertu des dispositions de l'article 3.2.5.2 du chapitre 3 du règlement de lotissement numéro 103 de la Ville de Neuville;

**CONSIDÉRANT QU'**une parcelle de terrain du lot numéro 3 832 400 a été utilisée par la Ville pendant une vingtaine d'années et que des aménagements paysagers, qui sont retirés depuis le mois de novembre 2020, y avaient été installés;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Prévost a récemment formulé une demande de réclamation à la Ville et à l'entreprise Construction & pavage Portneuf inc. dans le cadre d'un autre dossier, en l'occurrence, celui des travaux de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la Ville, réalisés par Construction & pavage Portneuf inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de signer une entente avec monsieur Alain Prévost relativement à l'utilisation d'une parcelle de terrain sur le lot numéro 3 832 400, ainsi qu'à l'égard des travaux de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil autorise madame Lisa Kennedy, directrice générale, ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière, madame Manon Jobin, à signer le document intitulé « Transaction et quittance » de monsieur Alain Prévost, pour et au nom de la Ville de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 38-2021 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 042 841 \$**

**21-08-146**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à l'acquisition de camions de collecte afin de desservir les municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements nécessitent la construction d'un nouveau garage pour l'entreposage et l'entretien de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 1 042 841 \$ pour la réalisation desdits travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et que si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

---

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Neuville approuve le règlement d'emprunt numéro 38-2021 de 1 042 841 \$, adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

### **6.1 RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – JUILLET 2021**

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué huit interventions au cours du mois de juillet 2021.

## **7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **8.1 PROJET DE REGLEMENT NUMERO 101.4 MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF A L'ADMINISTRATION DES REGLEMENTS D'URBANISME NUMERO 101 AFIN D'INTEGRER LES MODALITES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION QUANT A L'IMPLANTATION D'UN PROJET RESIDENTIEL INTEGRE A LA SUITE DE L'ADOPTION DU REGLEMENT 104.32 POUR COHABITAT NEUVILLE**

#### **8.1.1 CONSULTATION ÉCRITE**

Aucun commentaire/observation écrit n'a été déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement avant la tenue de la présente séance.

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

---

## 8.1.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le maire ouvre l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 101.4.

Monsieur Simon Sheehy, conseiller, préside l'assemblée publique de consultation. Il explique ce projet de règlement aux personnes présentes. Aucune intervention verbale n'a eu lieu en lien avec ce projet de règlement pendant la présente assemblée publique de consultation.

Monsieur le maire clos l'assemblée publique de consultation.

## 8.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 100.7 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 100 AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE RURALE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 104.32 POUR COHABITAT NEUVILLE

### 8.2.1 CONSULTATION ÉCRITE

Le conseil municipal prend connaissance des commentaires écrits transmis avant la tenue de la présente séance.

### 8.2.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le maire ouvre l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 100.7.

Monsieur Simon Sheehy, conseiller, préside l'assemblée publique de consultation. Il explique ce projet de règlement aux personnes présentes. Le conseil municipal répond ensuite aux interventions verbales en lien avec ce projet.

Monsieur le maire clos l'assemblée publique de consultation.

## 9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

### 9.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION CULTUREL TRIENNAL DE LA VILLE DE NEUVILLE 2021-2023

21-08-147

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté en 2019 la Politique culturelle de la Ville de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Politique culturelle prévoit la rédaction d'un Plan d'action triennal afin de supporter adéquatement la vie artistique et culturelle de la Ville de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Arts et Culture a ensuite été mandaté pour la rédaction du Plan d'action triennal de la Politique culturelle;

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont travaillé conjointement à la rédaction de ce Plan d'action;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte le Plan d'action culturel triennal de la Ville de Neuville 2021-2023, tel que joint à la présente, et qu'il autorise le Comité Arts et Culture à la réalisation des actions proposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.2 AUTOTISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE ET LA VILLE DE DONNACONA CONCERNANT LES INSCRIPTIONS AUX SPORTS DE GLACE AINSI QU'AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

21-08-148

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens de la Ville de Neuville ont accès aux différentes activités de sports de glace ainsi qu'aux activités aquatiques offertes par le *Centre aquatique* de la Ville de Donnacona;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la Ville de Neuville paient le coût d'inscription « non-résident » lors des inscriptions à la piscine de Donnacona;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Donnacona offre de permettre aux citoyens de Neuville de s'inscrire aux activités de sports de glace prévues à la programmation aux mêmes tarifs que les résidents de la Ville de Donnacona pour les années 2021, 2022 et 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Donnacona offre de permettre aux citoyens de Neuville de s'inscrire aux activités aquatiques prévues à la programmation aux mêmes tarifs que les résidents de la Ville de Donnacona pour les périodes 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, excluant la tarification familiale et la gratuité pour la 1<sup>ère</sup> année d'inscription offertes aux résidents de la Ville de Donnacona;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise le maire M. Bernard Gaudreau et la directrice générale, Mme Lisa Kennedy, à signer l'entente concernant les inscriptions aux activités de sports de glace ainsi qu'aux activités aquatiques offertes par la Ville de Donnacona aux citoyens de la Ville de Neuville;

**QUE** la Ville de Neuville, sur présentation des listes d'inscriptions fournies annuellement par la Ville de Donnacona, s'engage à verser un montant pour compenser l'écart entre le coût d'inscription d'un résident et celui d'un non-résident, multiplié par le nombre d'inscriptions pour chacune des activités, et ce, en contrepartie des services que la Ville de Donnacona s'engage à offrir par ladite entente;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Donnacona.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE NEUVILLE**

---

**9.3 REMERCIEMENTS AUX ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2021**

**21-08-149**

Le conseil municipal de la Ville de Neuville adresse ses remerciements aux animateurs et animatrices du Camp de jour 2021 pour l'excellent travail accompli, ainsi que pour leur implication dans les différentes activités réalisées tout au long de la période estivale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. FINANCES**

**10.1 DÉPÔT DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2021**

**21-08-150**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2021, au montant de 913 442,63 \$ et l'approuvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 913 442,63 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an 2021.

---

Manon Jobin, trésorière

**10.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE SERVICE DE VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**21-08-151**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture # 2021-6704 au montant 15 694,38 \$ représentant le deuxième de trois versements de la quote-part pour le service de vidange de fosses septiques sur le territoire de la Ville de Neuville pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture représente le tiers de la quote-part adoptée par le conseil municipal le 7 décembre 2020 par la résolution numéro 20-12-261;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 2021-6704 au montant de 15 694,38 \$, constituant le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part pour l'année 2021;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 49100 951 « *Quote-part Régie régionale* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE NEUVILLE**

---

**10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – 3<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**21-08-152**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture # 2021-6678 au montant de 111 112,65 \$ représentant le troisième versement de la quote-part de la Ville de Neuville pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture représente le tiers de la quote-part adoptée par le conseil municipal le 7 décembre 2020 par la résolution numéro 20-12-261;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 2021-6678 au montant de 111 112,65 \$, représentant le dernier de trois versements de la quote-part pour l'année 2021;

**QUE** cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus lors de l'adoption du budget de l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À SNC-LAVALIN INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST**

**21-08-153**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a obtenu une somme de 12 745 020 \$ du programme d'aide financière *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTÉU)* pour la construction d'un nouveau réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté la firme d'ingénierie SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance du chantier de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la Ville par la résolution numéro 17-06-178;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SNC-Lavalin inc. a transmis la facture # 1558982 au montant de 30 339,89 \$ (taxes incluses), et que celle-ci est conforme à la proposition;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux facturés ont été exécutés à la satisfaction du directeur des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 1558982 à la firme SNC-Lavalin inc. au montant total de 30 339,89 \$ (taxes incluses);

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE NEUVILLE**

---

**10.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – 3<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART À LA MRC DE PORTNEUF**

**21-08-154**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a transmis la facture # 210014 au montant de 88 494,06 \$ représentant le troisième versement de la quote-part de la Ville de Neuville pour l'année 2021;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture # 210014 d'un montant de 88 494,06 \$ constituant le dernier de trois versements pour l'année 2021;

**QUE** cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus lors de l'adoption du budget de l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 00 pour se terminer à 20 h 22. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21-08-155**

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 23 sur proposition de monsieur Dominic Garneau, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière